



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

VALLOIRE  
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Erice GIRAUD - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Dominique RETORNAZ (donne procuration à Jean-Claude ROUGET) - Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

**Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 20-03-016**

**Objet : Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques avec la SEM Valloire - Approbation du compte-rendu annuel au concédant 2018-2019**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

En application de l'article 8 de la loi du 7 juillet 1983 et dans le cadre des impératifs de transparence et de leurs obligations de communication notamment prévues par l'article 13 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992, dite « loi Joxe-Marchand », les collectivités doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport retraçant les activités des SEM dont elles possèdent une partie du capital ou auxquelles elles ont confié des conventions.

Ainsi, je vous présente le compte-rendu annuel de la SEM Valloire pour la période s'étendant du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, tel que déposé sur la table des délibérés et préalablement transmis à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 073-217303064-20200305-20\_03\_016-DE



En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ de prendre acte du compte-rendu annuel de la SEM Valloire pour l'année comptable 2018-2019 tel que déposé sur la table des délibérés.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Valloire, le 12/03/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

